



## Vol et absence injustifier

Par **pascal**, le **26/12/2010** à **14:04**

Bonjour,

j ai employer une persenne depuis quelque mois suite son essai concluent je lui est fait un cdi et 1 mois apres il a utiliser la carte bancaire entreprise a des fin personnelle cet carte devait etre utiliser que pour le gazoil et autoroute lui la utiliser en retait espece carburant dans son vehicule restaurant et cigarette et quand j ai remarquer ces depence je lui en es fait part et demander le remboursement avec retrait sur sont salaire et depuis il ne vient plus travailler il me doit 900€ et n a travailler que 5 jours que doit je faire pour etre rembourser et le licencier pour faute grave et que faire pour que personne ne retombe sur cet arnaqueur merci de me repondre  
vous souhaitant bonne reception cordialement pascal

Par **P.M.**, le **26/12/2010** à **15:19**

Bonjour,

Il faudrait différencier l'argent qu'il vous doit que vous ne pouvez d'ailleurs pas retirer du salaire du salarié sans son accord et la procédure de licenciement que vous pouvez entamer si les faits ne remontent pas à plus de 2 mois avec convocation à l'entretien préalable puis la notification pour laquelle je vous propose [ce dossier](#)  
Pour les faits délictueux, vous pourriez déposer plainte et/ou en réclamer réparation devant le Conseil de Prud'Hommes...